

Réf: Dossier N° : 43551

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DES RACINES ET PLANTES » en
abrégé «S.I.R.A.P »

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON ACADEMY, 14 BP 1030
ABIDJAN 14

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11 Déc 2017, et enregistrés au CEPICI le 13 Déc 2017, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE IVOIRIENNE DES RACINES ET PLANTES » en abrégé «S.I.R.A.P ».

Objet: Elevage ; Achat - stockage et vente de produits agricoles ; Activités agropastorales ; Import-export; Formation; Lotissement; Suivi et évaluation de projet. Construction ; Négoce ; Achats, ventes et distribution de tous matériels, accessoires, produits et consommables ; Achats, ventes et distribution de marchandises

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON ACADEMY, 14 BP 1030 ABIDJAN 14

GERANT: Monsieur KOULAI NOMANIN JULIEN.

RCCM: n°CI-ABJ-2017-B-29663 du 13/12/2017 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°26857 du 13/12/2017

Pour Avis

Le CEPICI

